



**MAIRIE**  
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24  
Fax : 03 22 23 66 55  
mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion de  
Conseil Municipal du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 21 septembre 2023.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- Mme Tania CADUDAL, excusée, procuration à M. Laurent PRUVOT.
- Mme Marie-José VAN-RIEK, excusée, procuration à M. Alain BAILLET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART.

M. le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 28 août 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du Jour**

2023.61) Délibération relative à l'octroi d'une gratification pour un stagiaire de l'enseignement.

2023.62) Budget Base Nautique - Décision Modificative n°1 (DM1).

2023.63) Délibération relative à la taxe d'habitation, majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la délibération suivante :

2023.64) Vente d'un véhicule d'occasion : Tracteur Valtra 131 H et remorque agricole la littorale en l'état

Accord de l'ensemble des conseillers municipaux.

**2023.61) Délibération relative à l'octroi d'une gratification pour un stagiaire de l'enseignement.**

Le Maire de Fort-Mahon-Plage rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la commune de Fort-Mahon-Plage pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel, au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par la collectivité.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité ; qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

Monsieur Le Maire précise également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

La gratification est une somme dont le montant horaire n'excède pas le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ; et l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette gratification.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement effectuant un stage de plus de deux mois à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné) ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à D. 124-13 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens avec les établissements d'enseignement du territoire et d'offrir une première expérience professionnelle à des stagiaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois consécutifs ou non lors d'une même année scolaire ou universitaire, dans les conditions suivantes :
  - le montant horaire de la gratification sera de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 4,05€ de l'heure au 01/01/2023) par heure de présence effective (soit 141,75€ pour une semaine de 35 heures).
  - les éventuelles heures d'absence du stagiaire seront décomptées de la gratification.
  - la gratification sera lissée sur la totalité de la durée du stage et sera versée mensuellement.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les conventions de stage et tous documents afférents à l'accueil d'un stagiaire.
- ✓ Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- ✓ Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2023.62) Budget Base Nautique – Décision Modificative n°1 (DM1).**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prévoir une décision budgétaire modificative :

DM1 Budget Base Nautique :

Transfert de crédits afin de pouvoir comptabiliser les arrondis de TVA :

DF 011 - 6068 : - 10 €

DF 65 - 658 : + 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires proposées.

## **2023.63) Délibération relative à la taxe d'habitation, majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

Le Maire de Fort-Mahon-Plage expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les propriétaires à louer leur bien et ainsi agrandir l'offre de logements dans les zones où la demande est la plus forte.

Madame Tania CADUDAL a fait part de son avis à Laurent PRUVOT ayant sa procuration. Elle estime que les propriétaires doivent conserver le choix de louer ou de conserver leur logement libre, qu'instaurer une taxe supplémentaire n'aura pas d'influence sur ce sujet et ne résoudra pas le problème du logement. Elle décide donc de voter contre.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre

Décide de majorer de 15 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **2023.64) Vente d'un véhicule d'occasion : Tracteur Valtra 131 H et remorque agricole la littorale en l'état**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a mis en vente un véhicule d'occasion du parc communal, un tracteur VALTRA T131H hors d'usage nécessitant un grand nombre de réparations et une remorque agricole, et qu'il a reçu une proposition pour son rachat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la cession en l'état du véhicule Tracteur VALTRA T131H à la SARL TRP, 28 rue de DOMARTIN 62870 DOURRIEZ pour le prix de 1 000 € ainsi que la remorque agricole La Littorale pour 1 500 €.

- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

### **Communications diverses**

Alain BAILLET et Laurent PRUVOT seront absents de la commune du 19 au 26 octobre 2023, Isabelle BAILLY les remplacera et aura délégation de signature.

#### **Annonces :**

- Le nouveau commerce Ma P'tite cave a été inauguré le 23 septembre 2023.
- Un exercice incendie a été organisé à l'école le 25 septembre 2023 en présence des sapeurs-pompiers de Fort-Mahon-Plage. Il s'est réalisé dans de bonnes conditions, aucune difficulté n'a été rencontrée.
- La société Volkswagen présentera son nouveau Pick Up sur la place de Paris du 23 au 27 octobre.
- La grande roue a été démontée. Elle a rencontré un succès mitigé.
- La prochaine pièce de Théâtre « Karma » organisée par le Casino en partenariat avec la mairie et l'office de tourisme aura lieu le 20 octobre.
- Un propriétaire de la rue Cuvier souhaite créer un Art Café dans son habitation. Etant donné qu'il y a changement de destination des locaux, il sera invité à rencontrer la commission d'urbanisme.

#### **Remerciements**

- de la famille DELEFORTRIE pour l'inauguration de la Place Jacques et Pierre DELEFORTRIE et la réception qui a suivie.
- de la SNSM pour l'accueil de la Tournée Mini Sauveteurs. 139 enfants ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter en bord de mer. Ils ont également été initiés aux gestes qui sauvent : position latérale de sécurité, massage cardiaque, utilisation du défibrillateur. Elle souhaite rééditer cette collaboration au service des usagers.
- de Mme GREBANT Marie-Thérèse pour la réception du bulletin municipal et les animations organisées à l'occasion des 100 ans de la commune.
- de la famille CAGNARD aux élus et au personnel des services techniques pour l'aménagement du parking rue des Chasseurs interdisant le stationnement sauvage des camping-cars.

#### **Courriers**

- L'association Robin des Dunes demande le planning d'utilisation de la salle polyvalente pour l'organisation de nouvelles séances destinées à divers groupes comme les pompiers, employés municipaux, élus et clubs fort-mahonnais.
- L'association Robins des dunes demande l'installation d'une boîte à clés à l'entrée de la salle de billard, accord du conseil municipal.
- L'association Robin des Dunes demande une subvention complémentaire pour la prestation réalisée le 7 juillet 2023 « Hauts détours ». Considérant que cette prestation a déjà été financée par la région, le conseil émet un avis défavorable.
- The SeaCleaners Hauts-de-France a organisé le 8 septembre une opération nettoyage de plage avec le Groupe La Poste, 179 kg de déchets ont été collectés et 4000 mégots ramassés. Remerciement pour la collaboration qui a permis que cette journée se déroule dans les meilleures conditions.
- Mme Nora AYACHI annonce qu'elle quitte ses fonctions de secrétaire générale de la Sous-Préfecture d'Abbeville pour prendre la direction générale des services de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme. Elle remercie les élus et chaque personne ayant collaboré avec elle au cours de ses missions et en gardera un excellent souvenir riche de professionnalisme et d'humanité.

## Droit d'initiative

### Dany MEHINOVIC :

- Annonce que le serveur du projecteur rencontre des problèmes, un devis validé a été transmis au prestataire, cependant aucune réponse à ce jour. Une relance sera effectuée par la mairie.
- Alain BAILLET signale qu'il existe toujours des fuites au niveau de la toiture du cinéma. Le maître d'œuvre M Rafray a été contacté en direct pour fixer un rendez-vous et pour résoudre rapidement ce désordre. André MAHIEU signale qu'un courrier a déjà été transmis en recommandé au couvreur ayant réalisé les travaux.
- Le spectacle des Zan'Foirés aura lieu 17 Février 2024 à la salle polyvalente avec pour titre « Les olympiades des Zan'Foirés ».

### Thierry JOURDAN

- Trouve très réussie la fresque réalisée sur le mur de la descente à la plage lors du Beach Art festival.
- Demande quand débutera l'entretien des fossés, Patrice RAMPINI l'informe que deux agents des services techniques ont déjà commencé.

### Marie-Thérèse RACINE

- Le programme des animations des vacances d'octobre à la médiathèque est en préparation. Il prévoit une animation par jour.
- La médiathèque reçoit toujours les enfants de l'école de Fort-Mahon-Plage et de Valloires. Le thème de lecture pour l'année scolaire 2023 2024 est « Les Jeux Olympiques ». Les lectures sont prioritairement en rapport avec les sports pratiqués à Fort-Mahon-Plage existant comme discipline aux JO.
- Les chiffres de la médiathèque :
  - Au 30/09/2023, 10662 entrées contre 8747 au 30/09/2022, soit une hausse de 22% (1915 entrées).
  - 2089 adhérents inscrits.
  - 16 506 prêts tous supports confondus, dont 650 jeux empruntés sur 9 mois (72 par mois).

Éric KRAEMER pense qu'il serait bon de transmettre à la communauté de communes la liste des services que propose la médiathèque de Fort-Mahon-Plage, car toutes les médiathèques de la CCPM ne proposent pas la même chose ou n'ont pas ce que l'on possède et pourraient ainsi orienter leurs usagers vers la médiathèque de Fort-Mahon-Plage.

La bibliothèque départementale de la Somme rencontre un problème informatique. Une maintenance est en cours depuis 15 jours, cela n'impacte pas directement le prêt de livres, seules les ressources numériques présentes sur le site de la BDS sont indisponibles.

### Isabelle BAILLY

Bilan très positif au club multisport avec plus de 200 enfants accueillis cet été. C'est un record. 2 sorties étaient organisées par semaine, cependant afin de limiter les coûts de transport, les distances parcourues ont été réduites.

### Laurent PRUVOT

Septembre a été un mois chargé en animations spéciales 100 ans. Elles ont reçu de très bons retours : le Week-end spécial Minis, le Beach Art Festival, le week-end spécial nautisme qui pourra nous donner des idées pour les années suivantes.

Le 18 novembre, aura lieu l'harengade du Club Accueil Amitié à la Salle Polyvalente. L'agenda des animations d'octobre à décembre va bientôt être publié.

La mission d'accompagnement pour le fleurissement de la commune continue avec l'Atelier du Jeudi. Steve PEIFER était présent pendant trois jours la semaine 38. Une réunion vient d'être organisée avec les différents services concernés.

La commune a postulé pour l'obtention d'une troisième fleur au label villes et villages fleuris.

Il souligne la motivation des jardiniers totalement associés à ce projet. Le Maire de Rémelfing, commune employant Steve PEIFER, également présent pour une journée, les a invités à venir partager leur expérience à Rémelfing.

#### **André MAHIEU :**

Adresse ses remerciements à la municipalité pour leurs marques de sympathie à l'occasion du mariage de son fils ainsi que le prêt de la salle Aimé Savary.

#### **Sylvie MOULLART**

Rappelle la présence des sauveteurs de la SNSM la première semaine de septembre ainsi que les week-ends suivants jusqu'au 24 septembre.

Alain BAILLET indique que Fort-Mahon-Plage était la seule plage surveillée malgré le beau temps des dernières semaines.

Leur présence était justifiée car ils ont été amenés à porter assistance à plusieurs reprises, ils sont également intervenus sur une noyade hors zone de bain pour porter assistance à une victime dans un état très sérieux, sortie de l'eau par un baigneur.

Pour 2024, la mairie de Quend souhaite se rapprocher de Fort-Mahon-Plage pour fixer des dates d'ouverture commune.

#### **Jean-Pierre BOULARD**

- Souhaite une réflexion sur l'emplacement des bancs publics
- Souhaite l'organisation d'une réunion pour faire le point sur la base nautique
- Souhaite que les tarifs des horodateurs et des droits de stationnement soient revus. Samuel NICOLAS précise que cette réflexion doit avoir lieu idéalement avant le premier avril 2024, date de commencement de la période payante du stationnement. Il faut également tenir compte d'un délai de programmation des horodateurs si le tarif venait à changer. Laurent PRUVOT : il faut une réflexion avec la police municipale sur le fonctionnement de certains horodateurs. Les problèmes de réseau gprs ont généré des problèmes de paiement carte bleu. Les anciens horodateurs fonctionnent encore sur le réseau 3G. Il faudra envisager leur remplacement progressif dès le prochain budget.

#### **Alain BAILLET**

Orange ne souhaitant pas s'installer sur l'antenne de la base nautique, va proposer d'en installer une nouvelle pour améliorer la couverture du secteur plage à condition qu'il trouve l'endroit adéquat. Une étude est en cours sur le secteur de la place de Paris.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 18h25.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,